



## Demande de bourses de lycée

publié le 04/06/2020

Madame, monsieur,

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 vient d'être lancée.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de cette campagne en tenant compte des règles sanitaires en vigueur, vous trouverez ci-dessous le détail des règles applicables.

Cette année, la campagne de bourse de lycée se déroule pendant deux périodes distinctes :

- une première période jusqu'au 3 juillet 2020 : durant cette période, seules des demandes de bourse papier pourront être déposées au secrétariat du collège.

Il n'a pas été possible de mettre en œuvre un téléservice de demande en ligne dans des délais satisfaisants au regard de l'évolution réglementaire à prendre en considération (revenus n-1, soit 2019) et de la crise sanitaire qui a impacté les équipes de développement et la Direction du numérique pour l'éducation (DNE).

- une seconde période débutera le 1er septembre et se terminera le 15 octobre 2020 au lycée d'affectation :

La demande de bourse s'effectuera en ligne durant cette deuxième période ou au format papier (notamment pour les situations particulières).

Toutefois, afin d'éviter une masse trop importante de demandes de bourse en septembre et un versement tardif des bourses au premier trimestre, il est vivement recommandé de faire votre demande de bourse de lycée dès maintenant.

Vous trouverez ci-joint les modalités prévues par le collège pour vous accompagner si besoin et vous pouvez consulter la page « [aides financières au lycée](#) » du site du ministère. [↗](#)

Le formulaire est proposé au format PDF "remplissable". Vous pouvez le remplir et le transmettre à l'établissement par courriel : [ce.0170005n@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170005n@ac-poitiers.fr), par courrier postal ou le déposer dans la boîte aux lettres du collège en joignant soit votre avis de situation déclarative 2020 (impôt sur les revenus de l'année 2019) soit la déclaration automatique des revenus de 2019.


La signature manuscrite du formulaire de demande de bourse n'est pas exigée. Une case à cocher à valeur de signature a été insérée dans le formulaire de demande de bourse au format PDF « remplissable ». Ce formulaire est également remplissable et peut être signé de façon numérique ou manuscrite.

Le secrétariat reste à votre disposition pour de plus amples informations.

cid:image002.jpg@01D5F17F.298D89E0

### Documents joints

 [notice\\_d\\_information\\_bourses\\_de\\_lycee\\_2020-2021](#) (PDF de 655.7 ko)

 [formulaire\\_a\\_remplir\\_demande\\_de\\_bourse\\_de\\_lycee\\_annee\\_scolaire\\_2020-2021\\_format\\_leger](#) (PDF de 559.3 ko)

